

CFD SPORT
Société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 24 Chemin de Rougemont
39100 FOUCHERANS
948 329 073 rcs LONS LE SAUNIER

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 14 SEPTEMBRE 2025**

Certifié conforme à l'original

L'an Deux mille vingt-cinq,
Le quatorze septembre,
A onze heures,
Au siège social, à FOUCHERANS,

Les associés de la Société CFD SPORT sont réunis en Assemblée Générale
extraordinaire.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple remise en mains propres.

Sont présents :

- Monsieur Théo Francioli, propriétaire de 51 actions, ci 51 actions
- Madame Linda Tong, propriétaire de 49 actions, ci 49 actions

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en
leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Théo Francioli préside la séance en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate
que les associés présents ou représentés possèdent 100 actions.

En conséquence, l'Assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président soumet à l'Assemblée :

- — le rapport du Président ;
- — le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux dispositions des statuts et déclare que les documents et renseignements prévus par lesdits statuts ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de Président,
- Modification des statuts,
- Pouvoirs en vue des formalités,

PREMIERE RESOLUTION

Il est pris acte de la décision de Monsieur Théo Francioli de démissionner pour des raisons personnelles de ses fonctions de Président.

Madame Linda Tong demeurant 26 Impasse des bleuets 02400 BEZU ST GERMAIN est nommée Présidente en lieu et place de Monsieur Théo Francioli, démissionnaire.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, il est procédé à la modification de l'article 38 des statuts libellé ainsi qu'il suit :

« ARTICLE 36 - NOMINATION DES DIRIGEANTS »

Nomination du Président

Le Président de la Société nommé aux termes des présents statuts sans limitation de durée est :

Madame Linda Tong

Né le 3 Mars 1994 à CHATEAU THIERRY

De nationalité française

Demeurant 26 Impasse des bleuets 02400 BEZU ST GERMAIN

Madame Linda Tong accepte les fonctions de Présidente et déclare, en ce qui la concerne, n'être atteinte d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptibles d'empêcher sa nomination et l'exercice de ses fonctions. »

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Il est conféré tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à midi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Monsieur Théo Francioli
Démissionnaire



Madame Linda Tong
Bon pour acceptation des fonctions de
Présidente

